

**ARRETE PORTANT REPORT DU CALENDRIER 2020 DE RECRUTEMENT DES
ENSEIGNANTES-CHERCHEUSES ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS POUR LES OPERATIONS
RESTANTES A EFFECTUER APRES LA DECLARATION DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des professeurs des universités ;

Vu l'arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences ;

Vu la publication le 31 janvier 2020 sur le site internet de Sorbonne Université et sur le domaine applicatif du portail ministériel Galaxie des postes d'enseignantes-chercheuses et d'enseignants-chercheurs à pourvoir à Sorbonne Université pour une prise de fonction initiale fixée au 1^{er} septembre 2020 ;

Considérant que de larges mesures de confinement ont été décrétées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020 et que la loi susvisée a déclaré l'état d'urgence sanitaire à compter de son entrée en vigueur ; que de ce fait, les opérations de recrutements dont les échéances ont été publiées le 31 janvier dernier, ne peuvent pas être maintenues aux dates prévues ;

ARRETE

Article 1 :

Le calendrier de la campagne de recrutement 2020 des enseignantes-chercheuses et des enseignants-chercheuses de Sorbonne Université qui a débuté le 31 janvier 2020 est reporté de deux mois. Dans ces conditions, la prise de fonction pour les postes publiés au recrutement par Sorbonne Université le 31 janvier dernier est désormais fixée au 1^{er} novembre 2020.

Les travaux des comités de sélection et classement des candidats se dérouleront du 2 juin au 9 juillet 2020.

Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 27 mars 2020.

Le Président de Sorbonne Université,

